

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 mars 2015

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 11 février 2015 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 5 février 2015. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHATNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM. BONTEMPS Geneviève, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HANSER Laura HORN Carmen, GEILLER Philippe, JEGGY Fabrice, LANG Christelle, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, TREHIOU Eric ; Conseillers Municipaux.

Absents excusés : KLEIN Nicolas donne procuration à SCHILDKNECHT Nathalie
RIBER Geoffrey donne procuration à HANSER Geoffrey
BILLAUDEAU Christelle
VOGT Sylvie.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du 11 février 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Budget service général (annexes 1)
 - A. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014
 - B. Affectation des résultats
 - C. Vote du taux des taxes
 - D. Approbation du budget primitif 2015
4. Budget service eau – assainissement (annexe 2)
 - A. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014
 - B. Affectation des résultats
 - C. Vote du prix de l'eau – redevance assainissement
 - D. Approbation du budget primitif 2015
5. Budget annexe rue de Réguisheim (annexe 3)
 - A. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014
 - B. Affectation des résultats
 - C. Approbation du budget primitif 2015
6. Desserte de la commune en gaz naturel
7. Demandes de subventions
 - A. Ecoles
 - B. Les Amis du Nepomuk
 - C. MM'Loisirs
 - D. Bibliobus
8. ONF : Approbation de l'Etat d'assiette
9. Chasse
 - A. Adjudication du lot 2
 - B. Agrément de garde-chasse
 - C. Désignation de l'estimateur des dégâts de gibier
10. GAS
11. Permis de construire
12. Droit de préemption
13. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 février 2015

Le procès-verbal de la réunion du 11 février 2015 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Fabrice JEGGY en qualité de secrétaire de séance.

3. Service général

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Maire donne lecture du compte administratif 2014, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1^{er} Adjoint, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	459 276,53 €
	Recettes	1 014 959,46 €
	Excédent de	555 682,93 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	317 833,81 €
	Recettes	186 518,55 €
	Déficit de	131 315,26 €

d'où un excédent global de 424 367,67 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2014, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2014.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2014 et constatant qu'il fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	555 682,93 €
Déficit d'investissement	131 315,26 €

le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 131 315,26 € pris sur l'excédent de fonctionnement en couverture du déficit d'investissement, ainsi qu'une somme de 78 602,00 € pour couvrir les restes à réaliser.

C. VOTE DU TAUX DES TAXES

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2014 pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation : 6.30 %
Foncier bâti : 7.30 %
Foncier non bâti : 27.80 %

D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 11 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 011 565,67 €
	Recettes	1 011 565,67 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	798 070,93 €
	Recettes	798 070,93 €.

4. Service eau-assainissement

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Maire donne lecture du compte administratif 2014, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1^{er} Adjoint, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	127 495,26 €
	Recettes	142 844,48 €
	Excédent de	15 349,22 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	340 262,02 €
	Recettes	342 796,68 €
	Excédent de	2 534,66 €

d'où un excédent global de 17 883,88 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2014, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2014.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif 2014 présentant un excédent en fonctionnement et en investissement il n'y a pas lieu de prévoir une affectation.

Les restes à réaliser d'un montant de 3 326,40 € sont couverts par un virement de la section de fonctionnement.

C. VOTE DU PRIX DE L'EAU ET DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir :

- le prix de l'eau à 2,15 € par m3 ;
- le montant de la location compteur à 30 € par an.
- la taxe d'assainissement à 39 € par personne et par an.

D. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 11 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	145 549,22 €
	Recettes	145 549,22 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	44 733,88 €
	Recettes	44 733,88 €.

5. Budget annexe rue de Réguisheim

A. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Maire donne lecture du compte administratif 2014, puis cède la présidence à M. FURLING Armand, 1^{er} Adjoint, et quitte la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	2 500,00 €
	Recettes	00,00 €
	déficit de	2 500,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	00,00 €
	Recettes	00,00 €

d'où un déficit de 2 500 €.

Le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la parfaite concordance avec le compte administratif 2014, adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2014.

B. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif 2014 et constatant qu'il fait apparaître un déficit de fonctionnement de 2 500,00 €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter le déficit de fonctionnement de 2 500,00 € dans le Budget Primitif 2015.

C. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2015. Ce projet a été examiné en commissions réunies le 11 mars 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 156 000,00 €
	Recettes	1 156 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	670 000,00 €
	Recettes	670 000,00 €.

6. Desserte de la commune en gaz naturel

Par délibération en date du 2 novembre 2010 le Conseil Municipal avait décidé de transférer au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, auquel la commune est adhérente, les compétences suivantes précisées à l'article 3 des statuts :

Article 3C - Compétence de base : représentation des collectivités membres dans tous les cas où les lois et les règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

Cette compétence est transférée de plein droit avec la modification des statuts.

Article 3D - Compétences optionnelles : le Syndicat est habilité à exercer pour les collectivités membres qui le demandent expressément, l'une ou les deux compétences à caractère optionnel suivantes :

a/ Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz ou, si la loi le permet, exploitation du service en régie.

b/ Exercice du contrôle des distributions de gaz prévu par l'article premier de la loi du 15 février 1941 relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution du gaz. Il est précisé que le Syndicat n'est pas habilité à exercer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la charge des collectivités adhérentes en matière de distribution de gaz.

A ce jour la salle polyvalente, le site agricole du GAEC et un collectif de 12 logements bénéficient d'un raccordement au gaz propane.

Au vu des nouveaux projets, réalisation de la zone artisanale, viabilisation de terrains de construction rue de Réguisheim et de l'étude d'une restructuration des écoles, une desserte de la commune en gaz naturel serait à prévoir.

Après délibération, le Conseil Municipal demande au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin d'engager la procédure pour la desserte de la commune en gaz naturel.

7. Demandes de subventions

A) Ecoles

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de Mme KATZ Stéphanie, enseignant du CM1-CM2 du RPI pour une demande de subvention concernant une sortie de découverte du Hartmannswillerkopf et de l'Abri-mémoire de Uffholtz.

Le coût du déplacement en bus et de la visite guidée est de 463 €. L'association MM'Loisirs finance le projet à hauteur de 230 €.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention couvrant le solde, soit 233 €.

B) Les Amis du Nepomuk

Monsieur Roger SCHATNER, Président de l'association, quitte la salle.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association des Amis de Nepomuk qui sollicite une subvention pour l'organisation de la soirée « E Friejhohr fer unseri Sproch » qui a eu lieu le 21 mars dernier. Il est rappelé que cette manifestation est initiée par le Conseil Régional pour la pérennité du dialecte alsacien.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 350 € à l'Association des Amis de Nepomuk.

C) MM'Loisirs

Madame SCHILDKNECHT Nathalie, Présidente de l'association ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande de la société MM Loisirs pour une subvention annuelle.

Après délibération le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention annuelle de 150 €, ce qui correspond à la somme versée aux autres associations de la commune.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015.

D) Bibliobus

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 122 € à la Société des Amis de la bibliothèque départementale de prêt.

8. ONF : approbation de l'Etat d'Assiette 2016

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération. La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2016 concerne les parcelles 20 et 11 d'une surface totale de 2 hectares 36.

Après délibération le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour et une abstention l'État d'Assiette 2016.

9. Chasse

A) Adjudication du lot 2

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de dévolution a attribué le lot de chasse n° 2 à M. JUDAS André demeurant 69 Grand rue 68890 Meyenheim pour un loyer annuel de 900 €.

B) Agrément de garde-chasse

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur André JUDAS, locataire du lot de chasse N° 2 et décide de renouveler l'agrément de Monsieur STUDER Marius, demeurant 37 rue de la gare 68890 Meyenheim, en qualité de garde-chasse.

A signaler qu'un avis favorable a été donné par la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin en date du 20 mars 2015.

C) Désignation de l'estimateur des dégâts de gibier

Après délibération le Conseil Municipal décide de nommer Monsieur Joseph SCHERMESSER, demeurant 33 rue principale 68250 Gundolsheim, en qualité d'estimateur chargé d'évaluer les dommages causés par le petit gibier, pour la période du 02/02/2015 au 01/02/2024.

10. GAS

Par délibération en date du 01 octobre 2009, la commune de Meyenheim avait adhéré au Groupement d'action sociale du Haut-Rhin.

Pour l'année 2015, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

- deux des huit membres du personnel communal sont adhérents actifs ;
- la cotisation de la collectivité s'élève à 80 € par agent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser au Groupement d'Action Sociale la cotisation de 160 € pour l'adhésion des agents concernés. Les crédits seront prévus au budget 2015.

11. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis de construire suivant :

- construction de deux villas d'habitation sise rue du Schachen, regroupant chacune 4 logements, déposé par CARRE EST.

12. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- la parcelle 35 section 18 sise Mittelhart unter Teil d'une superficie de 1 ha 41 ares 27 ca,
- la parcelle 28 section 1 sise 15 rue de l'église d'une superficie de 9 ares 39 ;

13. Divers

Au cours de sa séance en date du 12 février 2015 les délégués du Conseil de Communauté du Centre Haut-Rhin ont décidé :

- d'autoriser la passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Niederhergheim, désignée maître d'ouvrage, et la communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, désignée mandataire, pour les travaux d'aménagement et d'agrandissement de la mairie et la mise en conformité de l'ancienne banque, en remplacement de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée du 28 août 2014,
- de solliciter l'inscription de la réalisation de la zone artisanale de Meyenheim au titre des projets éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour les projets structurants en matière économique,
- d'autoriser le Président à signer une convention de reprise des lampes usagées avec l'éco-organisme RECYLUM, ainsi qu'une convention relative à la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) avec l'éco-organisme OCAD3E.

Le Président a informé le Conseil de Communauté qu'il a utilisé la délégation de compétences pour :

- la signature dans la cadre de la construction d'une salle communale à Biltzheim :
 - . d'un avenant négatif au lot « Terrassement VRD » pour un montant de 23 704 € HT portant sur des prestations en moins-value, à savoir terrassement, pose de bordures et luminaires mâts,
 - . d'un avenant au lot « Plâtrerie-Isolation » pour un montant de 3 808,23 € HT pour la pose d'un faux-plafond et la confection de caissons,
- dans le cadre du programme de rénovation de voirie à Oberentzen, l'attribution de la mission Sécurité et Protection de la Santé au bureau d'études COLLIN pour un montant de 1 170,25 € HT.

Le Conseil de Communauté a pris acte du débat d'orientations budgétaires.

La séance est close à 22 h 20.